EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE REILLANNE (04110)

Séance du 7 décembre 2023
94/2023

L'an deux mille vingt-trois et le **Jeudi sept décembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle du conseil municipal de Reillanne, sous la présidence de Madame Claire DUFOUR, Maire.

Présents : Francis Marguerite, Claire Dufour, Muriel Lavault, Sébastien Terranova, Christine Baptiste, Lucie Roux, Bernard Giorgi, Marion Andlauer, Cécile Abbas, Elodie Dominguez, Isabelle Grenut, Lucien Silvy.

Absents : Fabien Gervais-Briand, Françoise Simon, Xavier Bianchi

Procurations : Jean-Yves Domalain à Isabelle Grenut, Jean Cassini à Bernard Giorgi, Fanny Labessoulhe à Marion Andlauer, Jérôme Chevalier à Muriel Lavault

Secrétaire de séance : Cécile ABBAS

Objet : demande subvention dans le cadre des aides de l'Etat 2024 pour la réhabilitation des immeubles de l'îlot du château phase 2.

Madame la Maire expose que les travaux de réhabilitation de l'îlot du château, dont le coût prévisionnel est estimé à 3 388 297.00 € HT soit 3 555 525.00 € TTC, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de l'Etat pour l'année 2024.
En 2023, la commune a sollicité le fonds vert (fonds friche) pour la phase 1 : acquisitions, démolition gros œuvre.
En 2024 la commune sollicite à nouveau le fonds vert pour la phase 2 : second œuvre, VRD, etc…
Madame le Maire donne lecture du tableau de financement et du bilan d'aménagement pour ces travaux.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel
Etat	**Aides 2024**	**661 284.00**
Région Sud		200 000.00
Département		60 000.00
Fond vert 2023 phase 1		160 473.00
ANAH		1 566 826.00
Etat pour logement social	PLUS	61 200.00
Autofinancement		
Fonds propres + emprunts		678 511.00
Total HT		**3 388 294.00**

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_096_2023-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux présentés estimés à 3 388 294.00 € HT ;

- approuve le plan de financement exposé, ainsi que le bilan d'aménagement et le tableau de financement joints ;

- **autorise** la Maire à solliciter les aides de l'Etat 2024 à hauteur de 661 284.00 € ;

- autorise Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

- **demande** une dérogation pour commencer les travaux avant l'arrêté d'attribution de subvention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Reillanne, le 7/12/2023

Claire DUFOUR,

Forcalquier
Date de reception de l'AR: 17/12/2023
004-210401600-DE_096_2023-DE